

Orford, le 19 janvier 2005

Mme Claudette Journault
Présidente de la commission

Projet de développement Mont Orford

Madame;

Saviez-vous que...

Si le projet est accepté, Mont Orford cédera des terrains à haute valeur écologique au parc de sorte que la superficie du parc sera augmenté de **4%**. Mont Orford sera soumis à des normes et restrictions environnementales très strictes des autorités du Ministère de l'environnement, le MRNFP et de la municipalité d'Orford (PAE). Les étapes de développement s'échelonneront sur une période minimale de 10 ans, selon la capacité d'absorption de la région.

Si le projet est accepté, Mont Orford renforcera la mission d'éducation, de conservation et de mise en valeur du parc; Mont Orford injectera **50%** des résultats immobiliers pour l'amélioration des équipements de la Station, jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars de sorte que la viabilité de la station sera assurée.

Je demeure à Magog depuis plus de 55 ans. Malgré toutes les explications données par M. L'Espérance on entend dans les journaux beaucoup de choses négatives pour ce projet. Mais dans la ville les gens sont plutôt favorables; car les usines de textile qui les ont fait vivre durant plusieurs années ne sont plus certaines. Je peux vous dire que si Mont Orford ferme, beaucoup de commerçants et restaurateurs feront faillite car l'hiver c'est la principale source de touriste. Il se trouvera alors sans emploi beaucoup plus de monde que les employés du Mont Orford.

Si le projet est accepté, cela permettrait à quelques centaines d'employés, dont la soussignée, de conserver nos emplois et par le fait même de ne pas devenir une charge pour la société

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

Nicole Langlois